



Début de séance : 20h40

**PRESENTS** : CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, SENTY Michel, Mathieu VERLAGUET, SAUVEPLANE Pierre, BRUN Christophe ;

**PROCURATIONS** : GARAMPON Olivier a donné procuration à Anne CALMELS ;

**ABSENTS EXCUSES** : GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025
- Compte-rendu des décisions du maire
- Frais de fonctionnement aux écoles 2024-2025
- Tarifs applicables aux cimetières communaux
- Mise à disposition de terrains – Associations de chasse
- Décisions modificatives – Budget commune et Eau Assainissement
- Questions diverses

**Délibérations et décisions du conseil municipal :**

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : LAYRAL Emmanuel a été désigné à 7 voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 26 juin 2025** : adopté à 8 voix pour.
- **CR des décisions du maire** : Mme Le Maire rend compte des décisions prises depuis le 26 juin 2025. Le conseil municipal en prend acte.
- **Frais de fonctionnement aux écoles 2024-2025** :

La commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul accueille dans son école primaire publique des élèves domiciliés dans les communes de Roquefort-sur-Soulzon, de Tournemire ;  
L'année scolaire 2024-2025 est terminée, les frais de fonctionnement ont été calculés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, de demander aux communes de Roquefort-sur-Soulzon, Tournemire pour l'année scolaire 2024-2025, le versement des frais de fonctionnement de l'école Marcel Pagnol à Saint-Jean d'Alcas.

La participation aux frais de fonctionnement 2024-2025 pour chacune des communes en fonction du nombre d'élèves scolarisés et domiciliés s'élève à :

- Commune de Roquefort-sur-Soulzon = 767.75€
- Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul = .8 072.08..€
- Commune de Tournemire = 5 001.08.€;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'a adopté à l'unanimité.  
Et accepte de demander aux communes susvisées, le versement des frais de fonctionnement de l'école Marcel Pagnol à Saint-Jean d'Alcas.



- **Tarifs applicables aux cimetières communaux :**

Madame le maire a informé de la nécessité de réviser les tarifs relatifs aux concessions des cimetières et de fixer les tarifs de ces nouveaux équipements qui vont bientôt être proposés au public ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à 8 voix pour,**

- **De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases individuelles au columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, à savoir :**

<b>CONCESSION TRENTENAIRE</b>	
<b>Type de concession</b>	<b>Tarifs</b>
Double (5.75m <sup>2</sup> : 2m*2.5m + 15 cm de passe pieds* de chaque côté) <i>*Entretien à la charge du propriétaire.</i>	500€
Renouvellement pour 15 ans	250 €
Simple (3.25m <sup>2</sup> : 1m*2.5m + 15 cm de passe pieds* de chaque côté) <i>*Entretien à la charge du propriétaire</i>	300€
Renouvellement pour 15 ans	150 €
<b>COLOMBARIUM TRENTENAIRE</b>	
<b>Type de concession</b>	<b>Tarifs</b>
Case individuelle (2 urnes)	964€
Renouvellement case individuelle (2 urnes) pour 15 ans	482€
<b>CAVEAU D'ATTENTE</b>	
Forfait location 1 mois	50€
Forfait location limité à 3 mois	
Tout mois commencé est dû	

Précise que les concessions achetées avant le 1<sup>er</sup> août 2025 restent perpétuelles et l'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit ;

- **Mise à disposition des terrains – Association de chasse :**

Pas de vote, se référer aux décisions du Maire.

- **Décision modificatives – Budget commune et Eau Assainissement :**

Il convenait de prévoir les décisions modificatives suivantes pour le budget commune 2025 afin de garantir la réalisation comptable de l'exercice :



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 31juillet 2025

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		2 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		3 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>5 000.00 €</b>
D 2151-19003 : Voirie Communale		16 520.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>16 520.00 €</b>
D 6558 : Autres contributions obligatoires		5 300.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>5 300.00 €</b>
R 13461-19003 : Voirie Communale		16 520.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>16 520.00 €</b>
R 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 h		11 700.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>11 700.00 €</b>
R 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	3 000.00 €	
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>3 000.00 €</b>	
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		1 600.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>		<b>1 600.00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à huit voix pour, a adopté la décision modificative budgétaire n°1 – Budget commune 2025 – ainsi présentée.

- Questions diverses : néant

Fin de séance : 21h00

*Le Maire*  
**CALMELS Anne**



*Le secrétaire de séance*  
**LAYRAL Emmanuel**



